RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	**Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ**	**Arrêté n° AV2026-43 du 24 septembre 2026 Réglementant la circulation et le stationnement pendant les travaux de pose et dépose de câble pour ENEDIS, Rue Poncetton**

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;
Vu le code de la route ;
Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;
Vue la demande de l'entreprise BOUYGUES en date du 24 septembre 2026 ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux de pose et dépose de câble pour ENEDIS, un empiétement sur chaussée sera effectué au niveau du 1, rue Poncetton une journée pendant la période du 5 au 15 octobre 2026.

ARTICLE 2: Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :
- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise BOUYGUES.

Fait à USSON EN FOREZ le 24 septembre 2026.
Le Maire,
Hervé BEAL.

MAIRIE USSON EN FOREZ (Loire)